

**Compte rendu SOMMAIRE
de la réunion du conseil municipal
du 08 Février 2012**

L'an deux mille douze, le huit février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Arsène Lux, Maire.

Etaient présents : M. Lux, M. Vermelin, Mme Bednarek-Macel, M. Vedel, Mme Breuil, Mme Renaud, M. Berthélémy, M. Minardi, Mme Bernard, M. Roblin, M. Henry, Mme Delval, Mme Boaretto, Mme Périn, M. Weiten, M. Goubet, Mme Boudin, Mme Grasset, M. Fréminet, M. Goeuriot, Mme Prot, Mme Lenhard, M. Hazard, Mme Peyriguey, M. Chantier.

Absents et excusés : Mme Vignol, M. François, Mme Collet, M. Simon, M. Dumont, Mme Pergent, Mme Artola, Mme Lamousse.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Vignol à M. Vedel,
- M. Weiten à M. Roblin, jusqu'à 18h55,
- M. Dumont à M. Hazard,
- Mme Pergent à Mme Lenhard,
- Mme Lamousse à M. Goeuriot.

♦ En avant-séance, Monsieur le Maire fait part : ♦ du décès le 12 décembre 2011, de Monsieur Marc René PIERRE, père de Madame Carole BOARETTO, Adjoint Administratif 1^{ère} classe au secrétariat général, ♦ du décès le 22 décembre 2011, de Monsieur Jean FLORIT, père de Madame Michèle BIETH, Rédacteur Territorial Chef au service des finances, ♦ du décès le 30 décembre 2011, de Monsieur Claude ROUSSEL, père de Madame Catherine ROUSSEL, Adjoint Technique 1^{ère} classe au service des sports.

M. le Maire indique que le dossier :

- 4.1.1-Tableau des effectifs
- est ajouté à l'ordre du jour au titre des Affaires Diverses.

Le Conseil Municipal, vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Constata que le quorum est atteint,

Désigne M. Samuel HAZARD, Conseiller Municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

Désigne M. Freddy KESSEL, Directeur Général des Services, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

♦ **12-0101 – 1.1.1-Marché assurance patrimoine immobilier et mobilier de la Ville de Verdun :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer le marché assurance patrimoine immobilier et mobilier de la Ville de Verdun avec l'entreprise attributaire qui sera désignée par la Commission d'Appel d'Offres. Le montant estimatif de ce marché est fixé à 30 000 € TTC et l'assureur retenu devra couvrir la période allant du 1^{er} avril 2012 au 31 décembre 2014.

◆ **12-0102 – 1.1.1-Marché de réalisation de levés topographiques et documents fonciers par un géomètre – Autorisation de lancer un marché :**

Considérant que le marché de réalisation de levés topographiques et documents fonciers de la Ville de Verdun arrive à son terme le 25 mars 2012 et ces prestations sont nécessaires dans le cadre de la réalisation des travaux de la Ville de Verdun, tant au niveau de la conception (études de projet, dossier de consultation des entreprises) que de la réalisation (bornages, établissement de servitudes et acquisitions éventuelles), considérant que les actions engagées pour 2012-2013 (DUP du forage des Breuils, étude défense incendie et aménagements divers) nécessitent donc de relancer un marché de géomètre sous forme d'un marché à bons de commande, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **approuve** le principe d'un marché à bons de commandes pour la réalisation de levés topographiques et documents fonciers par un géomètre pour la période 2012-2013, conclu pour une durée d'un an à compter de la notification et reconductible de manière expresse une fois pour une durée d'un an afin qu'il couvre intégralement les besoins potentiels pour ladite période. **Autorise** le lancement de la consultation des entreprises. **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

◆ **12-0103 – 1.1.1-Transformation de l'ancienne école Kergomard en centre social et culturel dans le cadre de l'ORU - Résiliation du marché de mission de maîtrise d'œuvre - N° de programme 09 02 01 :**

Considérant que l'Opération de Rénovation Urbaine prévoit l'installation d'un Centre Social et Culturel dans le quartier des Planchettes et afin de mettre en œuvre cette opération de réhabilitation, un marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'école Kergomard en Centre Social et Culturel a été lancé puis attribué le 18 avril 2011 au groupement composé de Gilles PROT, architecte DPLG, mandataire et la SAS LOUVET Bet sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle de 260 000 € HT, considérant que lors de la réalisation des missions d'Avant Projet (AVP), il est apparu que le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle avait été sous-évalué et par ailleurs, entre la date d'envoi du marché de maîtrise d'œuvre à la publicité le 4 février 2011 et la date de rendu de l'Avant Projet Définitif (ADP) le 13 octobre 2011 divers éléments sont intervenus sur le bâtiment augmentant le coût des travaux à réaliser, considérant que pour toutes ces raisons l'APD rendu par le maître d'œuvre porte le montant des travaux à venir à 701 395 € HT, soit une augmentation de 170 % ; la rémunération du maître d'œuvre étant calquée sur le montant des travaux (8,5 % du montant des travaux) celle-ci augmente également de 170 %, le Conseil Municipal **moins 3 abstentions (Mme Prot, Mme Lenhard + pouvoir de Mme Pergent)** **autorise** Monsieur le Maire à résilier le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Gilles PROT architecte DPLG et SAS LOUVET Bet pour motif d'intérêt général en raison d'un marché induisant une augmentation financière aussi substantielle. **Autorise** Monsieur le Maire à lancer et à signer un nouveau marché de maîtrise d'œuvre mais en raison du travail déjà accompli par le prestataire précédent et de l'application de la loi M.O.P., la nouvelle mission de maîtrise d'œuvre ne reprendra qu'en partie les missions initiales. **Autorise** Monsieur le Maire à rechercher toute source de financement pour la réalisation de cette opération.

◆ **12-0104 – 1.1.3-Construction du Centre Social et Culturel de la Cité Verte - Mission de maîtrise d'œuvre – Approbation des études d'Avant Projet Définitif et financement - N° de programme 09 01 01 :**

Considérant que dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine, la Ville de Verdun a décidé de procéder à la construction d'un centre social et culturel sur une partie de l'emplacement libéré par la déconstruction de la Grande Barre de la Cité Verte afin de mettre à disposition de la population un équipement adapté à cette activité, considérant qu'un concours restreint de maîtrise d'œuvre a été lancé ; après désignation et classement des offres par le jury de concours, le pouvoir adjudicateur a désigné l'équipe lauréate et le conseil municipal réuni le 7 novembre 2011 a attribué le marché à l'équipe composée de : Frank PLAYS Mandataire, INGEBA BET structure et ASCARI BET fluides, considérant qu'à la remise des études d'Avant-Projet Définitif, le coût réel des travaux a été porté à la somme de 1 217 600 € H.T. soit une augmentation de 1,47 % par rapport au coût prévisionnel, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **approuve** les études d'Avant-Projet Définitif. **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre actant : 1. la fixation du coût prévisionnel des travaux à la somme de 1 217 600 € H.T. assorti d'un taux de tolérance T1 de 5 % ; 2. la transformation du forfait provisoire de rémunération en forfait définitif. Le forfait de rémunération s'élève désormais à la somme de 121 760 € H.T (soit 10 % du montant des travaux). L'augmentation du montant initial de rémunération étant inférieure à 5 % (1,47 %), il n'est pas nécessaire d'obtenir l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres pour prendre cet avenant n° 1.

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes avec le Conseil Régional, via le Contrat d'Appui au Développement des Territoires pour une participation en deux tranches : 1^{ère} tranche (programmation 2011) à hauteur de 160 000 € sur la base d'un montant de dépenses à justifier de 700 000 € et 2^{ème} tranche (programmation 2012) pour une même aide à hauteur de 160 000 € afin de contractualiser un accord de financement de cette opération. **Autorise** Monsieur le Maire à rechercher toute autre source de financement pour la réalisation de cette opération sachant que la maquette financière de l'ORU prévoit déjà la participation du Conseil Général, de la CAF et de la Ville de Verdun. **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Arrivée de Monsieur WEITEN à 18H55

◆ 12-0105 – 3.1-Opération de Rénovation Urbaine sur le quartier de la Cité Verte : relocalisation du Centre Social et Culturel - Protocole d'accord liant la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse (CAF), l'Association des Familles du Verdunois, le Centre Social Glorieux-Cité Verte et la Ville de Verdun :

Considérant que la Ville de Verdun, sur le quartier de la Cité Verte, va transférer l'actuel Centre Social sis 73, rue Pierre Demathieu, sur le terrain libéré, suite à la démolition de la « grande barre », considérant que le centre social actuel est un bâtiment préfabriqué construit sur un terrain appartenant à l'Association des Familles du Verdunois, terrain qui a fait l'objet d'une cession au profit de la CAF de la Meuse afin d'y implanter et d'y loger gratuitement le Centre Social, le Conseil Municipal **moins 6 abstentions (M. Fréminet, M. Goeriot + pouvoir de Mme Lamousse, Mme Prot, Mme Lenhard + pouvoir de Mme Pergent)** autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord portant sur l'immeuble sis 73, rue Pierre Demathieu, liant la Caisse d'Allocation Familiales de la Meuse, l'Association des Familles du Verdunois, le Centre Social et Culturel Glorieux-Cité-Verte et la Ville de Verdun, et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

◆ 12-0106 – 4.1.3-Personnel – Fixation des ratios d'avancements de grade :

A l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** de fixer pour cette année 2012 les ratios tels que présentés :

Cadre d'emplois des adjoints administratifs :

avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

ratio : 0 sur 3 : 0 %

avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :

ratio : 2 sur 3 : 66 %

Cadre d'emplois des A.T.S.E.M. :

avancement au grade d' A.T.S.E.M. principal de 1^{ère} classe :

ratio : 1 sur 1 : 100 %

Cadre d'emplois des brigadiers :

avancement au grade de brigadier :

ratio : 0 sur 1 : 0 %

avancement au grade de brigadier chef principal :

ratio : 0 sur 1 : 0 %

Cadre d'emplois des rédacteurs :

avancement au grade de rédacteur principal :

ratio : 0 sur 2 : 0 %

Cadre d'emplois des attachés :

avancement au grade d'attaché principal :

ratio : 0 sur 1 : 0 %

◆ **12-0107 – 4.5.1-Gestion des Ressources Humaines – Modifications du régime indemnitaire – Mise en place de la PFR :**

Considérant que par une réforme en date du 5 juillet 2010, l'article 40 de la loi n°2010-751 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique a entendu étendre le régime indemnitaire de la Prime de Fonctions et de Résultats à la fonction publique territoriale, considérant l'avis du Comité Technique Paritaire du 14 décembre 2011, le Conseil Municipal **moins 1 abstention (M. Fréminet) décide** : •-d'adopter le régime des primes et indemnités de la prime de fonctions et de résultats tel que présenté, •-que le montant individuel de chaque prime ou indemnité sera défini par l'autorité territoriale dans les conditions telles qu'énoncées, •-que le versement des primes et indemnités susvisées sera effectué selon une périodicité mensuelle, •-que l'attribution de chaque prime ou indemnité fera l'objet d'un arrêté individuel, •-de prévoir et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

◆ **12-0108 – 6.4-Récolement décennal Musée de la Princerie :**

Considérant que le Musée de la Princerie a procédé au premier récolement décennal réglementaire de ses collections et comme prévu par les textes, la méthode a été explicitée dans le Plan de Récolement Décennal et validée par les services de l'Etat compétents en Commission Scientifique Interrégionale du 29 mars 2007, considérant qu'à l'issue des opérations menées de janvier 2007 à décembre 2011, il a été constaté les résultats suivants : *-10 209 objets et/ou lots localisés et récolés, *-1 495 objets et/ou lots localisés mais non inscrits à l'inventaire, faisant l'objet d'un récolement et d'un inventaire rétrospectif, *-5142 objets non localisés, considérés à ce jour comme manquants, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **approuve** les résultats de ce premier récolement décennal afin de transmettre les documents nécessaires aux services de l'Etat compétents. Comme stipulé par la loi, chaque campagne de récolement a fait l'objet d'un procès-verbal faisant état des résultats de ladite campagne. Ces procès-verbaux ont été rédigés et signés par la responsable des collections.

◆ **12-0109 – 7.1.2-Débat d'Orientation Budgétaire 2012 :**

Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport présenté au titre du Débat d'Orientation Budgétaire 2012 qui porte notamment sur la situation financière globale à la fin de l'exercice budgétaire 2011 et qui vise à mettre en évidence les corrélations existant entre l'évolution des modes d'attribution des dotations d'état et les implications à court, moyen et long terme sur la vie quotidienne de nos concitoyens. La complexité bien réelle du mode de calcul de chaque recette ne doit pas occulter des axes de réflexion très simples : les agglomérations sont fiscalement très nettement avantagées par rapport au monde rural. Nous réunissons toutes les conditions favorables pour saisir l'opportunité offerte par la loi sur la réforme des collectivités territoriales. Soit on tire profit des réformes en cours, soit on les subit à notre détriment. C'est cet environnement budgétaire et juridique qui amène la Ville de Verdun et la Communauté de communes de Verdun à se projeter vers des modes d'organisation optimisés qui dépassent les conflits locaux. Nos simulations budgétaires sont réfléchies à périmètre constant afin de confronter nos choix d'équipements aux réalités de terrain. La présentation du présent DOB ne pouvait toutefois ignorer les enjeux actuels des réformes en cours.

Le plan pluriannuel présente l'évolution des agrégats budgétaires résultant des hypothèses développées.

◆ 12-0110 – 7.5.3-Convention financière entre la Mission Locale du Nord Meusien et la Ville de Verdun – année 2011 :

A l'unanimité des Présents, M. Fréminet étant sorti de la salle, n'a pas participé au vote, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière avec la Mission Locale du Nord Meusien et à lui verser une subvention d'un montant de 18 600 €, calculée sur la base de la population DGF 2011 x 0,91 € au titre de l'année 2011.

◆ 12-0111 – 8.1.5-Carte scolaire – rentrée 2012 :

Le Conseil Municipal moins 8 votes contre (M. Fréminet, M. Goeuriot + pouvoir de Mme Lamousse, Mme Prot, Mme Lenhard + pouvoir de Mme Pergent, M. Hazard + pouvoir de M. Dumont) prend acte des propositions de Madame l'Inspectrice d'Académie, relatives au projet de carte scolaire – rentrée 2012, concernant la commune de Verdun. Décide de demander la mise en place d'une organisation identique à celle du secteur Porte de France, à savoir la fusion des 2 écoles de Glorieux, sous réserve du maintien du 3^{ème} poste en maternelle. Prend acte du transfert des classes des écoles maternelle Faubourg, élémentaires Faubourg Pavé et Faubourg Souville à l'ouverture des portes du Groupe Scolaire Caroline Aigle, à la rentrée scolaire 2012.

◆ 12-0112 – 9.4-Motion de soutien à la Ville de Pinon contre l'extension d'un centre d'enfouissement d'ordures ménagères sur les terres du plateau de Laffaux : lieu de combats pendant la Première Guerre Mondiale :

Considérant que la Ville de Pinon, qui a soutenu, par délibération du 30 septembre 2005, la Ville de Verdun dans sa démarche en faveur du maintien de la Voie Sacrée dans le réseau des routes nationales, sollicite à son tour le soutien de la Ville de Verdun afin de préserver le champ de bataille du "Moulin de Laffaux" (Chemin des Dames), considérant qu'afin de préserver la mémoire des hommes ayant combattu sur ces terres, et au moment où le Conseil Général de l'Aisne envisage le classement du Chemin des Dames au Patrimoine Mondial, le Conseil Municipal moins 3 abstentions (Mme Prot, Mme Lenhard + pouvoir de Mme Pergent) décide d'apporter son soutien à la Ville de Pinon pour la préservation du plateau de Laffaux site de mémoire, lieu de combats de la Première Guerre Mondiale et donc décide de s'opposer au projet d'extension du centre d'enfouissement des ordures ménagères de la commune d'Allemant.

◆ 12-0113 – 9.4-Commémoration de la Grande Guerre – Rapport au Président de la République de Monsieur Joseph ZIMET – Appréciation critique :

Considérant que par lettre de mission en date du 23 Mars 2011, Monsieur Nicolas SARKOZY, Président de la République a chargé Monsieur Joseph ZIMET, Adjoint au Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives d'élaborer un rapport sur la commémoration de la Grande Guerre, considérant que cette lettre précise le double objet du rapport (accessible depuis le site de la Ville de Verdun www.verdun.fr) : -réaliser le bilan de l'ensemble des initiatives déjà engagées, en France et à l'étranger, pour commémorer le centième anniversaire du déclenchement de la Première Guerre Mondiale, -proposer des pistes de réflexion pour organiser le calendrier des commémorations de l'année 2014, et formuler des propositions concrètes quant à la gouvernance des préparatifs du centenaire, M. Fréminet et M. Goeuriot ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal moins 3 abstentions (Mme Prot, Mme Lenhard + pouvoir de Mme Pergent) et moins 2 votes contre (M. Hazard + pouvoir de M. Dumont) adopte la motion dont les termes figurent dans le rapport de présentation.

◆ 12-0114 – 4.1.1-Tableau des effectifs :

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la Ville de Verdun suite à la Commission Administrative Paritaire du 13 décembre 2011 concernant les avancements de grades en 2012, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à procéder à la suppression et à la création des postes suivants :

- Les suppressions des postes suivants :

1 poste d'adjoint d'administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

1 poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet.

- Les créations des postes suivants:

1 poste d'adjoint d'administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet

1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps complet.

* Questions Orales

•- Le Conseil Municipal prend connaissance d'une **MOTION** déposée par l'opposition pour : -s'opposer à la politique de casse de l'école de la République -maintenir le nombre des Postes d'ATSEM, -connaître les conséquences liées à la fusion des écoles maternelle et élémentaire de Porte de France. Cette motion a été soumise au vote qui a donné les résultats suivants :

- **7 votes Pour** (M. Goeuriot + pouvoir de Mme Lamousse, Mme Prot, Mme Lenhard + pouvoir de Mme Pergent, M. Hazard + pouvoir de M. Dumont),

- **21 votes CONTRE** (M. le Maire, M. Vermelin, Mme Bednarek-Macel, M. Vedel + pouvoir de Mme Vignol, Mme Breuil, Mme Renaud, M. Berthélémy, M. Minardi, Mme Bernard, M. Roblin, M. Henry, Mme Delval, Mme Boaretto, Mme Périn, M. Weiten, M. Goubet, Mme Boudin, Mme Grasset, Mme Peyriguey, M. Chantier),

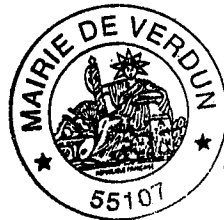
- **1 abstention** (M. Fréminet).

•- 1 question écrite sur la dénomination d'espaces publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

VERDUN, le 14 février 2012

Le Maire,



Arsène LUX